

# ASSEMBLEE NATIONALE

30 mars 2005

---

CODE DE LA DÉFENSE - (n° 2165)

## AMENDEMENT

N° 4

présenté par  
M. VANNSON, rapporteur  
au nom de la commission de la défense

-----  
**ARTICLE 4**

*(Art. L. 1333-9 du code de la défense)*

Dans le 2° du I de cet article, substituer au mot :

« des »,

le mot :

« les ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.